

Règlementation CITES- IVOIRE

Sécuriser les ventes aux enchères publiques d'objets composés d'ivoire

Durée: 6.50 heures (1.00 jours)

Profils des stagiaires

- Commissaires de justice installés ou salariés
- Collaborateurs de commissaires de justice
- stagiaires commissaires de justice

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Apprendre à reconnaître l'ivoire
- Comprendre et respecter la réglementation CITES
- Savoir lire un permis juridique
- Savoir déposer une demande de permis CITES

Contenu de la formation

- Apprendre à reconnaître l'ivoire (le vrai du faux) - technique !
 - mise en situation à partir d'objets apportés par les stagiaires et le formateur
- Familiarisation avec l'application officielle de demande de permis CITES
 - Simulations de demandes de permis et exercices
- Suivi des demandes
 - communication avec le bureau instructeur
- Générique des permis (en attente des officiels) - preuve de travail et d'excellence (pour le client)
 - suivi des statuts d'instructions de permis
 - Archivage efficace
- Création d'un espace officiel sur l'application CITES

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Monsieur Sébastien MULLER

Moyens pédagogiques et techniques

- Support de présentation
- Mise à disposition des textes légaux en vigueur

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Quizz
- Mises en situation et réalisation de cas pratiques tout au long de la journée

Syndicat des Officiers Priseurs Vendeurs aux Enchères de Meubles

1 rue Sainte Barbe
22000 SAINT BRIEUC
Email: ggicsecretariat@sopvem.fr
Tel: +33642408195

SOPVEM

*Syndicat des Officiers Priseurs
Vendeurs aux Enchères de Meubles*